

Les 10 commandements...

Autor(en): **Tanzer, Thomas**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Nachrichten VSB/SVD = Nouvelles ABS/ASD = Notizie ABS/ASD**

Band (Jahr): **57 (1981)**

Heft 3

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-771578>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Literatur

Meyer, Caspar: Bibliothekseinkauf und -katalogisierung mittels Schreibautomaten. Sysdata (1980), Heft 4, S. 75—77.

Gülich, Rosmarie: Automatisierung in Bibliothek und Dokumentation eines Betriebes der Maschinenindustrie. Nachrichten VSB/SVD 56 (1980) S. 27—32.

Les 10 commandements...

Par *Thomas Tanzer*,

Bibliothèque Centrale de l'École polytechnique fédérale de Lausanne

Si de nos jours le Bon Dieu devait remettre les 10 commandements à Moïse, il est vraisemblable qu'ils ne seraient plus inscrits sur des tablettes de pierre... c'est à partir d'une cassette que notre Moïse moderne pourrait les écouter et ré-écouter à sa guise à la maison sur son magnétophone. De préférence, les paroles seraient accompagnées d'un fond musical pop...

Revenons à la réalité. L'informatique et surtout la téléinformatique a créé un grand nombre de nouveaux débouchés. Parmi ceux-ci Radio-Suisse SA fournit un service important au sujet de la consultation des banques de données par des tiers. Ces banques de données sont souvent très loin du lieu d'interrogation. Radio-Suisse SA par son système DATAC rend les communications possibles. L'interlocuteur au terminal est dans une relation de service envers son client et il devra de ce fait respecter certaines règles du jeu: une déontologie du chercheur on line.

L'existence d'une telle déontologie est indiscutable. Qu'elle soit écrite et formulée est moins évident. Le «code of conduct» des Anglais n'est écrit nulle part. Il va de soi. Toutefois, si les interlocuteurs sont aussi loin l'un de l'autre et ne se voient même pas, il est bien de mettre par écrit certaines règles.

C'est ainsi que m'a été adressé au printemps 1979 le très intéressant projet de Red INCA en Espagne dont je me suis inspiré et que je vous livre sous une forme abrégée.

La déontologie du chercheur on line:

- 1) Faire connaître les techniques ainsi que leurs possibilités et limitations.
- 2) N'accepter que les mandats capables d'être remplis par les techniques actuelles à disposition, avertir des difficultés éventuelles.
- 3) Echanger franchement et ouvertement les expériences professionnelles acquises avec d'autres professionnels de la recherche automatisée.
- 4) Ne pas exploiter des connaissances acquises lors du Service à des fins personnelles.

- 5) Respecter la confidentialité des informations obtenues lors de recherches faites pour un client.
- 6) Ne pas reproduire des résultats obtenus pour un client sans son autorisation, ni sans l'autorisation de l'exploitant du Centre de recherches automatisées.
- 7) N'utiliser des mots de passe qu'aux fins auxquelles ils ont été attribués.
- 8) Ne pas diffuser des informations personnelles ou intimes que seul l'intéressé a le droit de diffuser.
- 9) Ne pas contrevenir aux règles susmentionnées sauf quand ceci sera contraire aux lois du pays.
- 10) Travailler toujours de manière optimum pour atteindre les buts du client, observer les règles du fournisseur et faire respecter la nouvelle profession.

J'aimerais encore ajouter que Red INCA est un réseau fondé par quatre institutions espagnoles liées à l'information scientifique et technique développant une action coopérative puissante de diffusion de la télédocumentation entre les hommes de science, les hommes d'affaires et tous les groupes d'intellectuels et de professionnels qui ont besoin de l'information pour améliorer leurs études et recherches.

Au début de 1978, cette coopération s'est matérialisée par la signature d'un accord entre les diverses institutions. C'est pour cela que l'on a créé le Red de Informacion Cientifica Automatizada (Red INCA), qui assume les responsabilités de diffusion. Dès juin 1979, la gérance du Red INCA s'est étendue à 12 nouvelles institutions.

A partir des institutions représentées au sein de Red INCA on peut interroger d'une façon sélective et instantanée par l'intermédiaire du réseau téléphonique les bases de données documentaires ou informatives. Il y a 183 bases de données au Canada, aux Etats-Unis et en Europe, accessibles par Red INCA, avec 50 millions d'informations, sélectionnées selon les sources les plus sérieuses. Grâce à Radio-Suisse SA, le même accès est ouvert aux utilisateurs de notre pays.

Mitteilungen VSB — Communications de l'ABS

AUS DEN VERHANDLUNGEN DES VSB-VORSTANDES

Der VSB-Vorstand befaßte sich an seiner Sitzung vom 8. April 1981 u. a. mit folgenden Themen:

- Rechnung 1980 und Budget 1981 — letzteres mit kleinen Änderungen — werden vom Vorstand gutgeheißen (Abdruck in den «Nachrichten» 1981/4). Ein Nach-